COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE DROME EN BIOVALLÉE

COMPTE-RENDU

Objet:

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (amphithéâtre - Ecosite)

Date:

24 NOVEMBRE 2020

44 PRESENTS:

MMES CASTON J., DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALLON AL., BILBOT E, DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., BRUN F., MEDARD S., SYLVESTRE H., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G.,
RIBIERE P., SERRET J., MOREL L., GAUDET JM., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BONNET C., BOUCHET JL., FAYARD F., CHABERT C., CHAVE C., FAURE JF., PLANET F., VILLIOT D., AURIAS C., FALLIGAN
C., PEYRET JM., MACLIN B., BOUVIER JM., COTTON D., GILES M., GAFFIOT F., D'HEROUVILLE C.

9 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

MMES CHALEAT R., BERNARD E. JAUBERT I., SCRIVANI J., GRANGEON S. MRS ESTEOULLE R., MANTONNIER L., JAVELAS T., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES:

MRS GRESSE C., FILZ R.

1 AUTRE PRESENT:

MME MARTIN B., VICE-PRESIDENTE DE LA DELEGATION SPECIALE POUR SUZE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / POLE ENVIRONNEMENT

- 1. Stratégie forêt filière bois : élaboration et animation
- 2. Installations photovoltaïques : versement de redevance forfaitaire

II / SERVICE FINANCES

- 3. Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2021
- 4. Budget général 202 : décision modificative n°4

III / SERVICE RESSOURCES HUMAINES

- 5. Avancement de grades et promotion interne 2020
- 6. Communication : création d'un emploi non-permanent à temps complet

IV / POLE RESSOURCES

- 7. Pacte de gouvernance
- 8. Règlement intérieur 2020 2026
- 9. Organismes extérieurs : désignation de délégués (SDED, OT intercommunal, CAO, CDESI, ...)
- 10. Commissions CCVD: composition
- 11. Puy Saint Martin : sortie de la CCVD et adhésion à Montélimar Agglomération

V / POLE COMMUNES ET TERRITOIRE

12. Office de tourisme intercommunal : classement en catégorie 2

VI / POLE ECONOMIE

13. Mise en réserve de biens : portage financier (projet irrigation, installation et agrandissement)





Avant de commencer la séance, Monsieur le Président :

- rappelle la campagne « ruban blanc » pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Les mairies sont associées à cette campagne.
- Informe que la commune de Suze est représentée par Madame Béatrice Martin, Vice-Présidente de la délégation spéciale (voix consultative uniquement)
- Informe que le conseil du mois de décembre est décalé au jeudi 17 décembre (au lieu du mardi 15/12) : amphithéâtre à 19h

Monsieur le Président propose d'approuver le compte-rendu du conseil du 27/10/20. Celui-ci n'appelant pas d'observations est approuvé.

INFORMATION DU PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

- Délégations au Président

CONVENTIONS		COMMENTAIRE
Eco. : Aménag. Éco.	Parc d'activités de la Confluence : approbation de la convention CCVD/Orange de mise à disposition d'infrastructures de génie civil à usage de télécommunications	Utilisation des fourreaux existants pour passage fibre et câbles Redevance: 0.95 €HT par mètre linéaire et par fourreau
Eco. : Aménag. Éco.	Ecosite : approbation de la convention CCVD/ADN de mise à disposition d'infrastructures de communications électroniques	Utilisation des fourreaux existants pour passage fibre et câbles A titre gracieux
Eco. : Aménag. Éco.	Ecosite : Approbation de la convention partenariale pour déplacement de 2 luminaires communaux	Convention Eurre/CCVD: Montant CCVD: 6 000 €
Ressources Tech. : Gestion des déchets	Mat recycl : prorogation du bail	Prorogation d'un an : 1/11/2020 au 30/10/2021
Com. et Terr. : Culture	Voix d'exils 2020 : subvention et approbation de la convention	Evénement : 29/9 au 3/10/20 Montant : 10 500 € CCVD : 1 900 € CC Bourdeaux/Dieulefit : 1 900 € Leader : 6 700 €
Petite enfance	RAM Antenne de Loriol-sur-Drôme : mise à disposition de la salle de gymnastique	Mise à disposition gracieuse d'octobre à mai 2021
Ressources : finances	charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des finances publiques	Accueil de proximité : Beaufort et Livron-sur-Drôme (2022-2023) Conseiller aux décideurs locaux : Eurre (CCVD)
Petite enfance	Analyse de la pratique professionnelle : renouvellement des conventions	Budget: 15 000 € pour l'ensemble des structures (12h par agent) Durée: octobre 2020 à juin 2021
Communes et territoire	Ecosite : installation borne de recharge de véhicules électriques	Mise en service 2 voitures électriques en location libre- service pour entreprises et habitants (expérimentation 2 ans)

- Délégations au Bureau

BUREAU DU 6/10/20 : SUJET		DECISION	
Com. et Terr. : Serv. aux com. / SIG	Vente des vélos à assistance électrique	22 vélos ; 550 € TTC ; Habiter et travailler sur le territoire	
Com. et Terr. : Culture	Remise graçieuse de loyers pour la Compagnie Trans Express	Avril à décembre : 13 726.08 € HT	
Petite enfance	Petite enfance : demande de financement CAF pour les travaux et les équipements	Montant: 8 248.81 €; 50 % financement CAF	
Ressources Tech. : Bâtiments, travaux, MO	Aire accueil gens du voyage Loriol : modification de tarif et du règlement intérieur	Suite décret 26/12/2019	
Ressources : Finances	Admission en non-valeur des produits irrécouvrables	Budget principal de 2016 à 2018 : 2 554.64 €	

	BUREAU DU 6/10/20 : SUJET	DECISION
Eco.: Aménag. Éco.	VRD : fixation du niveau de rémunération du chargé de mission	
Eco.: Services aux ent.	Service aux entreprises : fixation du niveau de rémunération de la chargée de mission	
Act. Soc MSAP - Jeunesse	Campus connecté : renouvellement candidature et approbation du plan de financement	Montant: 543 000 € sur 5 ans; part CCVD: 11 600 € par an
Eco. : Aménag. Éco.	Ecosite : rétrocession des réseaux d'eau potable et d'eau usées à la Mairie de Eurre, compétente en la matière	
Eco. : Aménag. Éco.	Parcs d'activités (Ecosite, Grandes Vignes, Confluence): modification de l'article « Réalisation des travaux de construction » des cahiers des charges de cession.	
Ressources Tech. : Gestion des déchets	vente de 2 bennes	Montant: 750 € Acheteur: Monsieur Vincent Vernet
Ressources Tech. : Gestion des déchets	Camping le Grand Bois : remboursement mise a disposition CSE (conteneurs semi-enterrés)	Remboursement : 291.67 €
Eco. : Services aux ent.	Palmiers prestige: vente d'un terrain de la parcelle ZI 45 (Fiancey-Livron) annulation de la décision n°03/16-06-20/D	Montant: 102 600 € TTC Charge en nature: 88 050 € (sur 15 ans)
Eco. : Services aux ent.	Remise gracieuse de loyers pour les locataires des locaux appartenant à la communauté de communes dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19	Avril et mai : 19 788.05 €
Eco. : Services aux ent.	Livron sur Drôme - HAUPT PHARMA : approbation convention tripartite d'études et de veille foncière entre l'EPORA, la CCVD et la commune de Livron sur Drôme et convention bipartite de répartition entre la CCVD et la commune de Livron	Montant étude : 40 000 € Epora : 20 000 € Livron-sur-Drôme : 10 000 € CCVD : 10 000 €

	BUREAU DU 3/1120 : SUJET	DECISION
Eco. : Services aux ent.	Parc d'activités des Grandes Vignes à Grâne : vente du lot 10 à la SCI Etoile Gestion (ART SERVICES)	Montant : 111 672 € Surface : 3 102 m ²
Eco. : Aménag. Éco.	ZAC de la Confluence : modification du dossier de réalisation	
Eco. : Aménag. Éco.	ZAC de la Confluence : transfert de foncier aux différentes collectivités compétentes suite aux travaux	Régularisation Euro symbolique
Eco.: Services aux ent.	Multiservices Eurre : remise gracieuse de loyers	Montant : 2 040 € HT (3 mois)
Eco.: Aménag. Éco.	Loriol-sur Drôme – Extension du parc d'activités de Champgrand : Achat de la parcelle ZX163 – Propriété CHAREYRE	Montant : 26 135 € Surface : 4 570 m ²
Eco. : Aménag. Éco.	Loriol-sur Drôme – Extension du parc d'activités de Champgrand : Achat de la parcelle ZX 805 – Propriété COUSTON	Montant : 54 515 € HT Surface : 9 730 m ²
Eco. : Agriculture	Sites Natura 2000 : animation pour l'année 2021.	Montant : 36 378.28 € Dont FEADER et Etat : 18 189.14 €
Eco. : Agriculture	Guide des producteurs 2017 :	Montant: 26 035.22 € Dont PSADER (Région): 6 854 € Dont Leader: 12 274.97 € Dont autofinancement: 6 906.25 €
Ress. Techn. : maitrise d'ouvrage	Centre technique intercommunal: achat parcelles YE 446 et 449 appartenant à la société SCI du Lauremont	Montant : 4 700 € Surfaces : 191 m²

	BUREAU DU 3/1120 : SUJET	DECISION
Com. Et terr. : culture	CTEAC : demande de subvention janvier – juin 2021	Montant : 34 605 € Dont DRAC :: 15 000 € Région : 5 000 € Département : 2 500 € Dont autofinancement : 12 105 €
Com. Et terr. : culture	Cirque D Marches : remise gracieuse de lovers	Montant : 228.02 € (1 mois)
Ress.: finances	Budget annexe bâtiment : décision modifi- cative n°2	Montant : 40 000 €

- Nombre de contrats entre le 15/7/2020 et le 31/10/2020

Pôles/Services	Remplacement	Accroissement temporaire d'activités	Saisonnier	Emploi vacant	Contrat de projet	TOTAL
Communes et Territoire		4				4
Economie					1	1
Environnement		2				2
Petite enfance	17	23				40
Ressources techniques	9	4	4	1		18
Ressources	4	2				6
Urbanisme		1		1		2
TOTAL	30	36	4	2	1	73

I – ENVIRONNEMENT

Point 1 Stratégie forêt – filière bois : élaboration et animation - INFORMATION

Monsieur Jean Marc Bouvier rappelle:

- Le dispositif contraint dans le temps, délais de réponse courts
- La réactivité des deux collectivités et des services sur un sujet travaillé, à l'origine, du côté CCVD dans le cadre du PCAET
- La volonté de ne pas en rester à l'opportunité du soutien à la mise en place du Fonds CHALEUR, mais de travailler également sur la gestion forestière :
 - o A la fois bien commun
 - Filière économique
 - Puits de carbone
 - Réserve d'eau, de biodiversité, ...

Cette information a été faire également au conseil de la 3CPS.

Contexte:

Transition énergétique au cœur de la politique du territoire (TEPOS, SPPEH, etc.)

Production et consommation d'une énergie propre et renouvelable

Gisement important sur la ressource en bois (très présente sur le territoire)

2019 : Réponse à un AMI Bois énergie local (chaufferies)

Mars à septembre 2020 : stage sur la préfiguration d'une stratégie forestière

Septembre à décembre 2020 : accroissement d'activité

Gouvernance:

Constitution d'un groupe d'élus au cours d'un conseil communautaire

Constitution d'un comité stratégique, animé et coordonné par le chargé de mission sous la direction des directeurs de pôle

Réunions du comité, possibilité de réunir un comité élargi avec les techniciens (ONF, CPRPF, COFOR, etc.)

Vie de la stratégie forestière, alimentation du plan d'actions et mise en œuvre

Plan de financement : 2 missions

1) Elaboration, animation et mise en œuvre de la stratégie forestière sur le territoire

2) Animation du Contrat d'Objectifs Territoriaux (COT)

Deux sources de financement identifiées :

- 1) aide à l'animation COT de l'ADEME
 - EPCI porteuse du COT qui devient délégataire du Fonds CHALEUR de l'ADEME sur son territoire
 - Permet de rendre éligible au Fonds CHALEUR des petits projets de production de chaleur renouvelable
 - Enveloppe animation divisée entre une part fixe (75 000 €) et une part variable (100 000 €) sur les trois ans de contrat
 - Critère d'éligibilité : population d'au moins 50 000 habitants
 - Projet de COT sur les territoires de la CCVD, la CCCPS et la CCD (un minimum de 50 000 habitants est requis et l'échelle de la vallée parait cohérente)
- 2) et les Fonds LEADER
 - Financement de la mission consacrée à la stratégie forestière
 - Intégration dans la fiche : « Adopter de nouvelles pratiques agricoles et sylvicoles qui intègrent la transition énergétique et écologique »

Reste à charge : 3 000 à 4 000 € annuels pour la CCVD

Suite de la mission et perspectives

LEADER: remise du dossier le 23/11/2020

ADEME : prochaine commission régionale en mars 2021 (dépôt du dossier en janvier 2021)

- Novembre décembre : finition et dépôt des dossiers de candidature, organisation de visites sur site à destination des élus, groupe de travail sur le plan d'actions proposé au cours du stage
- Année 2021 : Première réunion du comité stratégique forêt filière bois, rédaction de la stratégie, mise en œuvre de premières actions, animation du COT, etc.

Monsieur Jean Serret demande ce qu'est un petit projet de chaleur et combien peuvent être envisagés.

Madame Rachel Rossignol répond que cela correspond à du petit collectif : petite copropriété, petites entreprises, ... une liste des sites pré-identifiés sera communiquée (4-5 pour la CCD, 15 pour la 3CPS/CCVD). L'ADEME demande la réalisation de 10 projets sur 6 ans.

Monsieur Jean Marc Bouvier précise que le projet est de revenir à des tailles de chaufferie plus modestes car mieux adaptées aux besoins.

Monsieur Cyrille Vallon demande l'état des lieux de la ressource en bois et un exemple chiffré avec les aides pour la création d'une chaufferie.

Madame Constance Le Lay indique que l'état des lieux sera réalisé par un bureau d'étude qui évaluera également le coût. Les aides du fonds chaleur s'élèvent à 80 % pour du public et à 65 % pour du privé.

Point 2 Installations photovoltaïques : versement de redevance forfaitaire

Monsieur Jean Marc Bouvier rappelle que dans le cadre de sa politique territoriale « BIOVALLEE 2040 » visant à faire de la Biovallée un éco-territoire rural de référence, la CCVD s'est fixés comme objectif d'être Territoire à Energie Positive. Pour cela un programme de construction d'installations photovoltaïques est mis en œuvre.

Afin de pouvoir vendre l'énergie produite par ces installations et développer l'activité de production, la CCVD a créé, par délibération du 27 septembre 2016 et conformément à l'article L 1412-1 du C.G.C.T permettant d'avoir recours exclusivement à la forme de régie dotée de l'autonomie financière relevant des articles L 2221-4 et suivants du C.G.C.T, un budget distinct M4 intitulé SPIC – Production d'Energie solaire photovoltaïque permettant de retracer l'intégralité des dépenses et recettes afférentes à cette activité.

La CCVD met à disposition du SPIC des installations de production d'énergie renouvelable. Il est proposé, pour les installations dont la totalité de l'énergie produite est vendue sur le réseau, de mettre en place une redevance forfaitaire de 155€/kWc/an.

Le fonctionnement des installations peut nécessiter l'intervention technique ou administrative de personnel de la CCVD. Il est alors proposé de facturer en supplément ces prestations à hauteur de 32€/heure.

Cette redevance ainsi que les prestations réalisées seront versées annuellement, après réception d'un avis de somme à payer émis par la CCVD.

Pour information la CCVD est actuellement propriétaire de 7 installations en service pour lesquelles l'électricité est vendue en totalité :

- Le Parking du siège
- La Gare des Ramières
- La déchetterie de Eurre

- Le siège de la CCVD (dans sa partie ex-pépinière)
- L'Hôtel d'entreprises
- La Salle Drôme
- Le Transe Express

Toutes nouvelles installations, dont la totalité de l'énergie produite sera revendue sur le réseau, et réalisées postérieurement à l'entrée en vigueur de cette délibération, entreront dans le présent dispositif.

Suite à une question de Monsieur Jean Serret sur l'estimation du flux financier vers le budget général, Monsieur Robert Arnaud explique qu'il s'agit d'équilibrer les charges des annuités d'emprunt avec les recettes des ventes d'électricité. Une fois l'emprunt soldé, l'opération deviendra bénéficiaire.

Monsieur Jean Marc Bouvier indique qu'un travail d'inventaire est en cours sur les sites gérés par la SEML. Concernant les ombrières du parking CCVD, l'investissement a été de 425 500 € environ avec un retour sur 12 ans (39 200 €/an).

Une fois les installations amorties, ce sont des recettes pérennes et garanties sur 30 ans. Ce sont de nouvelles recettes telles qu'elles avaient été imaginées dès la mise en place du Grand Projet Rhône Alpes en 2011.

Le Conseil:

- Fixe la redevance forfaitaire à 155€/kWc/an
- Fixe le coût des prestations d'intervention des services administratifs et techniques de la CCVD à hauteur de 32€/heure
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2020,
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et/ou financiers nécessaires à l'exécution de la présente

II – FINANCES

Point 3 Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2021

Monsieur Jean Serret indique que ce rapport et le budget qui en découlera sont une transition entre le dernier mandat et celui qui commence. Il a donné pour consigne de bâtir ceux-ci sans augmentation de fiscalité.

Monsieur Robert Arnaud précise que l'objectif est de voter au prochain conseil un budget équilibré et dans la continuité du dernier mandat, en poursuivant les actions engagées mais aussi en affichant quelques moyens pour que les vice-présidents puissent travailler avec les services sur les actions à venir.

Monsieur Fabien Duvert rappelle le contexte général :

- Un marché du travail en France dans la tourmente.
- la crise sanitaire a entrainé : chute de l'activité économique, fermetures administratives, recours massifs au télétravail et à l'activité partielle, fermeture du système scolaire...
- Pour faire face à la crise, l'Etat français à mis en place un Plan de Relance de plus de 100Mds et annonce des mesures notables de baisse des impôts sur la production.
- Les incertitudes économiques soulignées en 2020 se poursuivent :
 - o Reprise et développement des activités économiques sur le territoire ?
 - o Baisse impôts de production compensée ?
 - Compensation perte TH par une fraction de TVA ?

La contribution des collectivités et EPCI à la réduction du déficit national

Jusqu'en 2017, les collectivités locales et les EPCI ont contribué à l'effort de réduction du déficit public sous la forme :

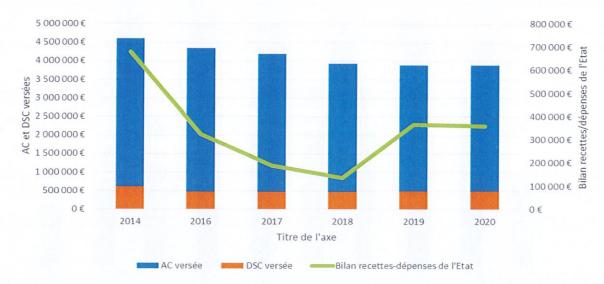
- d'une diminution de leurs dotations.
- D'une augmentation des contributions (FPIC fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales et FNGIR fonds national de garantie individuelle des ressources)

Ainsi depuis 2010, la CCVD a perdu de 2 2 78 254 €

La hausse de ces contributions est en partie du fait de la sortie de 6 communes du canton de Bourdeaux de la CCVD qui est devenue contributaire au FPIC.

Les communes sont contributaires également.

<u>Un soutien aux communes maintenu à hauteur de 3 883 976 € en 2020, malgré une diminution des concours de l'Etat.</u>



En 2010, la participation de l'Etat représentait 80 €/habitant ; en 2020, elle est de 10.85 €, soit une division par 8.

La réforme de la fiscalité locale

Réforme de la taxe d'habitation (TH)

- 80% des contribuables seront exonérés de la taxe en 2020
- Suppression complète de la TH en 2023

Réforme des impôts de production (CVAE - CFE) annoncée à partir de 2021

Ses effets:

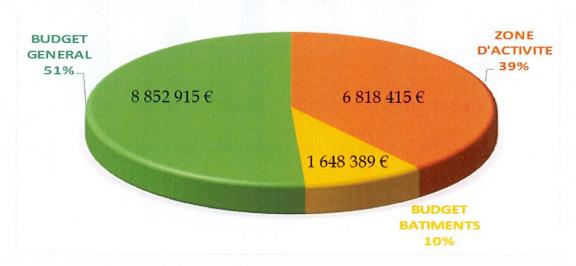
- Une modification du panier fiscal qui conduit à une dépendance accrue des collectivités vis-à-vis de l'Etat (49 % de la recette TH figée, donc 50 % de moyens pour les actions perdu)
- Le remplacement de taxes dynamiques par une dotation figée qui retire aux élus leur pouvoir de décision en matière de recettes fiscales

Compétences

En 12 ans, La CCVD a répondu, malgré tout, au besoin de développement de compétences souhaitées :

- Petite enfance actions jeunesse énergie actions de mobilité
- Politique de la ville CIAS MSAP ...

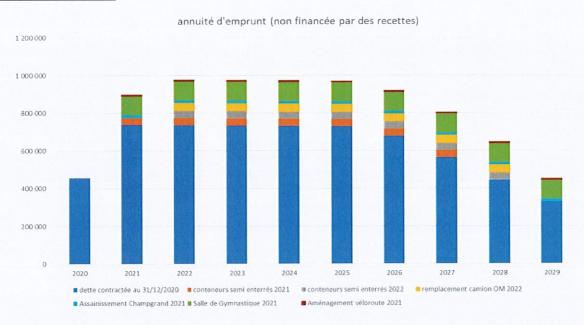
La dette – répartition du capital restant dû au 31/12/20 par budget = 17 319 719 €



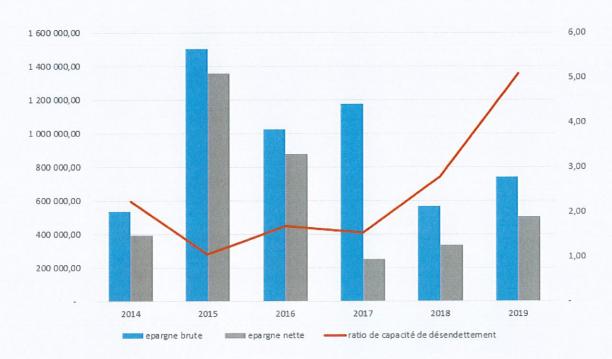
Monsieur Philippe Ribière demande pourquoi le prix des terrains économiques ne répercute pas l'inflation et est différent des prix du marché financier immobilier.

Monsieur Fabien Duvert répond que c'est une volonté politique de vendre au prix juste, calculé en faisant le total des coûts d'aménagement moins les subventions obtenues, sans faire de bénéfice. Les collectivités voisines agissent de même.

L'évolution de la dette



Le point sur la capacité de désendettement



Le ratio de capacité de désendettement :

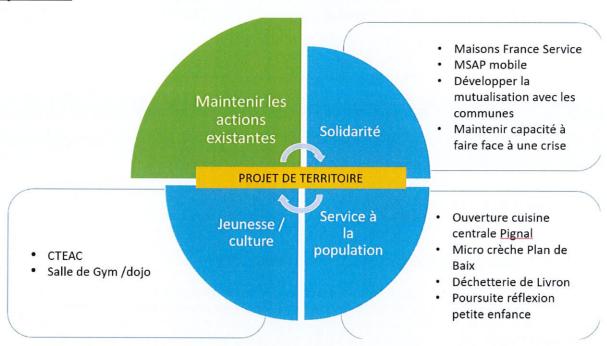
- Inférieur à 7 : bon indicateur La CCVD : entre 5 et 6
- Supérieur à 11 : mauvais indicateur

Synthèse et propositions pour le BP 2021

- Elaborer, comme en 2020 un budget en équilibre dès décembre (sans besoin de recourir aux résultats antérieurs et à un budget supplémentaire pour les actions conduites par les services)
- Continuer à maitriser des dépenses de fonctionnement en 2021
- Ne pas augmenter les taux en 2021

Monsieur Robert Arnaud estime l'objectif atteignable malgré les impacts de la pandémie qui ont perturbé l'année. Pour la CCVD, le coût supplémentaire est de 450 000 € environ pour 2020 (avec augmentation de dépenses et absence de recettes). Il a été financé sur le chapitre « dépenses imprévues ».

Objectifs 2021



La solidarité reste un enjeu important : MSAP en développement, mutualisation avec les communes, de même que les services à la population. Ces orientations sont tournées vers les besoins des citoyens et comment leur apporter une réponse.

Elles s'articuleront autour du projet de territoire qui sera à écrire pour ce mandat, tout au long de 2021 pour une validation en fin d'année.

Monsieur Robert Arnaud rappelle que le budget qui sera voté le 17/12/20 répond aux demandes des vice-présidents et des services. Des arbitrages ont déjà été apportés. D'autres sont à venir.

Les excédents antérieurs permettent de faire du portage financier.

Le développement de la fibre, plus que jamais nécessaire (télétravail accru, ...) se fera puisque la CCVD a prévu son financement sur la période de déploiement.

Monsieur Jean Serret précise que le ROB et le budget tiennent compte de la crise sanitaire et sociale mais qu'il est prévu d'investir pour être prêt quand la relance sera là, tout en préservant la trésorerie.

Il rappelle que, malgré le contexte, 30 entreprises sur le territoire ont un projet de développement. Il faut donc pouvoir répondre à leurs demandes avec des terrains ou des bâtiments disponibles, revitaliser les friches (Drôme fruits, haupt pharma, ...).

Il insiste sur la nécessité de préserver les derniers services publics au plus près des habitants, les plus précaires et les plus éloignés. Le service gestion des déchets est le 1^{er} service aux habitants mis en place, il y a 40 ans avec la même règle de contribution pour chacun (solidarité maintenue).

La mise à disposition d'un écrivain public (nouvelle action pour 2021) va également dans ce sens.

Le Conseil:

- Précise que chaque conseiller communautaire a été destinataire des documents nécessaires au débat
- Prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires 2021 s'est tenu ce jour, 24 novembre 2020, dans le cadre de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 4 Budget général 202 : décision modificative n°4

Monsieur Robert Arnaud explique qu'il s'agit d'une avance remboursable pour financer la construction des ateliers de Grâne, dans l'attente de leur vente.

Coût total restant à financer : 530 882€ Recours à l'emprunt : 250 000€

Avance remboursable du budget principal que le budget annexe 318 remboursera dès que vente effective : 280 882 €

Section d'investissement

Dépenses : avance remboursable budget bâtiment (318) + 280 882 €
Recettes : virement de la section de fonctionnement + 280 882 €

Section de fonctionnement

Dépenses : virement à la section d'investissement + 280 882€ Dépenses : dotations provisions pour risques et charges - 280 882 €

Le Conseil:

 décide d'adopter la Décision modificative n° 4 du budget principal de la CCVD, visant à réajuster des crédits en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement

- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

III – RESSOURCES HUMAINES

Point 5 Avancement de grades et promotion interne 2020

Monsieur Robert Arnaud informe qu'il s'agit de régulariser les situations administratives des agents qui ont soit réussi des examens ou concours ou ont été promus, la CCVD favorisant cette politique d'avancement.

Filière administrative:

- la création de 1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet,
- la suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe à temps complet,
- la création de 1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet,
- la suppression de 1 emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet,

Filière médico-sociale:

- La création d'un emploi d'agent social territorial principal 2ème classe à temps non complet,
- La suppression d'un emploi d'agent social territorial à temps non complet,
- La création d'un emploi d'agent social territorial principal 2ème classe, à temps complet,
- La suppression d'un emploi d'agent social territorial à temps complet,
- La création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, à temps complet
- La suppression d'un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet

Filière technique:

- La création de 6 emplois d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet
- La suppression de 6 emplois d'adjoint technique territorial à temps complet,
- La création de 2 emplois d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet
- La suppression de 2 emplois d'adjoint technique territorial à temps non complet,
- La création de 3 emplois d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet
- La suppression de 3 emplois d'adjoint technique territorial principal 2ème classe, à temps complet,
- La création de 2 emplois d'agent de maîtrise territorial à temps complet,
- La suppression de 2 emplois d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps complet,

Le tableau des emplois ci-dessous est ainsi modifié à compter du 01/12/2020.

Le Conseil:

- adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 6 Communication: création d'un emploi non-permanent à temps complet

Monsieur Robert Arnaud informe l'assemblée de l'accroissement d'activité du service communication. Il convient de recruter un agent par contrat à durée déterminée pour mener à bien d'une part :

- la mise en place d'un intranet, destiné à mettre à disposition des agents, élus, communes, les documents utiles à l'exercice de leurs missions, de les informer, de capitaliser les connaissances et les savoir-faire, et de fédérer autour d'un outil commun
- et par ailleurs, d'optimiser et mettre en œuvre la nouvelle stratégie de communication digitale (réseaux sociaux et site web)

Pour ce faire, il convient de créer un emploi non-permanent, à hauteur de 35 heures hebdomadaires pour une durée de 18 mois, à compter du 1er décembre 2020.

Le Conseil:

- Approuve sans réserve l'exposé du président,
- Crée en emploi non-permanent à temps complet de 35 heures hebdomadaires, contrat de projet – pour une durée de 18 mois à compter du 1/12/20
- Mandate le bureau afin de déterminer le niveau de rémunération de l'agent
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité
- Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.

IV - RESSOURCES

Point 7 Pacte de gouvernance

Monsieur Jean Serret rappelle que la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes. Ses modalités sont prévues dans l'article L. 5211-11-2 du CGCT.

Le pacte règle le fonctionnement entre les communes et la communauté.

Un débat et une délibération sur l'élaboration de ce pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes s'est tenue lors du conseil communautaire d'Août dernier.

Il a été décidé lors de ce conseil l'élaboration d'un tel pacte qui doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général de l'EPCI, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le contenu de ce pacte de gouvernance est assez ouvert, l'article L. 5211-11-2 du CGCT donnant des exemples de ce qu'il peut prévoir :

- les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 (les décisions de l'EPCI-FP dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres) ;
- les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire;
- la création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1;
- la création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ainsi le projet de pacte que chaque conseiller a reçu doit être transmis aux communes membres afin qu'elles puissent se prononcer sur ce pacte dans un délai de deux mois, la communauté de communes devant l'adopter pour le 28 mars 2021 au plus tard.

Le retour des communes est donc attendu pour le 1/02/2021

Monsieur le Président attire l'attention sur la reconnaissance de l'autorité des maires sur leur territoire avec la mise en place de conférences territoriales par bassin. Le pacte fait également état des fonds financiers.

Point 8 Règlement intérieur 2020 - 2026

Monsieur Jean Serret rappelle que l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) rend applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale l'article L 2121-8 du C.G.C.T.qui prévoit : "dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation".

Il précise que le projet de Règlement Intérieur adressé à chaque conseiller a été préparé par un comité exécutif spécifique avant la séance.

Ce projet de règlement intérieur tient compte du système de fonctionnement des assemblées et des commissions.

Il est proposé au Conseil d'approuver le Règlement Intérieur ainsi proposé pour le mandat 2020-2026.

Le Conseil approuve le règlement intérieur pour le mandat 2020-2026

Point 9 Organismes extérieurs : désignation de délégués (SDED, OT intercommunal, CAO, CDESI, ...)

Monsieur Jean Serret informe que, suite à l'invalidation des élections de la commune de Suze, il convient de remplacer le conseiller communautaire de la commune dans les organismes pour lesquels il s'était porté représentant.

Monsieur Jean Serret propose de désigner des élus pour chaque organisme en faisant appel à candidature.

Il fait appel à candidature pour chacun des organismes suivants :

Organisme	Représentants	Elus proposant leur candidature
CDESI (commission départementale des espaces, sites	titulaire	Thierry Javelas
et itinéraires de la Drôme	suppléant	Benoit Maclin
Office de Tourisme intercommunal	titulaire	Gérard Gagnier
Leader	Titulaire	Christian Caillet
	suppléant	Frank Gaffiot
CAO	suppléant	Philippe Ribière

Monsieur le Président informe que Territoire d'énergie SDED a créé le 2/10/2015 une commission consultative avec les EPCI, conformément à la loi n°2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique.

Son rôle est le suivant :

- Coordination de l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mise en cohérence des politiques d'investissement,
- Elaboration possible pour le compte d'un ou plusieurs EPCI du plan climat-air-énergie territorial ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique,
- Elle se réunit au moins une fois par an.

Sa composition:

- Nombre égal de délégués du syndicat et des représentants des EPCI, ces derniers disposant d'au moins un représentant,
- Un membre de la commission nommé par les EPCI est associé à la conférence départementale d'investissement présidée par le Préfet.

Monsieur le Président fait appel à candidatures.

Organisme	Représentants	Elus proposant leur candidature
SDED territoire d'énergie	1 titulaire	Jean Marc Bouvier

Le Conseil:

- Désigne Monsieur Thierry Javelas en tant que titulaire et Monsieur Benoit Maclin en tant que suppléant au CDESI
- Désigne Monsieur Gérard Gagnier en tant que titulaire à l'Office de tourisme intercommunal
- Désigne Monsieur Christian Caillet en tant que titulaire et Monsieur Frank Gaffiot en tant que suppléant au Comité de programmation Leader
- Désigne Monsieur Philippe Ribière en tant que suppléant à la CAO
- Désigne Jean Marc Bouvier en tant que titulaire au SDED
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Point 10 Commissions CCVD: composition

Monsieur Jean Serret présente le tableau de composition des commissions à ce jour.

Il constate que les communes de la haute Gervanne et du Haut Roubion sont un peu sous représentées et rappelle que les conseillers communautaires doivent faire partie d'au moins une commission. Ils les incitent donc à se présenter.

Il indique que seuls les élus (communaux ou communautaires) peuvent se présenter. Les commissions ne sont pas ouvertes aux habitants. La loi ne le permet pas.

Commission habitat/urbanisme: Madame Catherine Jacquot et Monsieur Loïc Morel souhaitent que toutes les communes aient un représentant car le travail va porter sur le PLUI et le PLH, en alternance tous les 15 jours.

Commission Agriculture, alimentation, irrigation: Monsieur Christian Caillet précise que cette commission traitera des 3 sujets; elle n'est pas sous divisée en thèmes.

Commission Rivières: Monsieur Gérard Crozier demande que les titulaires de chaque syndicat rivières soient présents, la CCVD devant s'accorder sur une position commune en amont des votes dans chaque assemblée syndicale. Elle fonctionnera un peu différemment, plutôt par bassin. Les élus moins impliqués dans les syndicats apporteront toutefois une vision autre sur les problématiques de la rivière.

Commission culture : Monsieur Frank Gaffiot attire l'attention sur la présence plurielle d'élus d'une même commune et demande à ce que le Haut Roubion soit représenté.

Suite à une question de Madame Hélène Sylvestre, Monsieur Jean Serret propose de ne pas arrêter une composition définitive ce soir des commissions afin de laisser la possibilité aux nouveaux élus de Suze de pouvoir les intégrer (élections les 10 et 17 janvier).

Il laisse donc les candidatures ouvertes jusqu'en février et les commissions seront validées au conseil. Le tableau actualisé avec les élus s'étant présentés ce soir sera renvoyé en commune pour complément.

Point 11 Puy Saint Martin : sortie de la CCVD et adhésion à Montélimar Agglomération

Monsieur Jean Serret expose que la commune de Puy St Martin a exprimé le souhait de quitter la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée pour adhérer à Montélimar Agglomération.

Il rappelle son propre engagement personnel vis-à-vis de Monsieur le Maire de faire aboutir cette demande qui date du mandat dernier.

Le conseil municipal de Puy St Martin a pris une délibération en date du 2/11/2020 pour demander à Monsieur le Préfet sa sortie par procédure dérogatoire.

En conséquence, Monsieur le Président a demandé par courrier à Monsieur le Préfet d'appliquer la procédure dérogatoire afin de décider du retrait de Puy St Martin de la CCVD et de son adhésion à Montélimar agglomération.

Les conditions financières et patrimoniales du retrait de la commune sont déterminées par délibération concordantes du conseil municipal de la commune et du conseil communautaire. A défaut d'accord, ces conditions sont arrêtées par le représentant de l'Etat.

Pour cela, la commune et la communauté ont fait appel à un cabinet spécialisé afin d'évaluer le préjudice subi financièrement. Il s'avère que, pour la communauté de Communes, le préjudice patrimonial et financier a été estimé à 475 000 €.

Monsieur Jean Serret précise que le personnel et le matériel ne seront pas transférés à Montélimar Agglomération mais gardés à la CCVD.

Il laisse la parole à Monsieur Michel Gile.

Monsieur le Maire insiste bien sur le fait que ce n'est pas un divorce, juste une séparation de corps.

Après plus de 40 ans de vie commune, Puy-Saint-Martin a souhaité quitter la CCVD. Le bilan de ces 40 années est très largement positif pour la commune que la CCVD a contribué à transformer.

Mais les modes de vie ont changé. L'attraction de Montélimar est de plus en plus prégnante pour les puy-saint-martinois, et le territoire de la CCVD ne correspond plus à leur bassin de vie.

Cela fait maintenant plus de 6 ans que qu'il siège dans cette assemblée en ayant fait connaître son intention de la quitter, et pourtant :

- 6 ans pendant lesquels les élus de Puy St Martin se sont efforcés de participer activement et loyalement aux activités de la CCVD
- 6 ans pendant lesquels la commune a été traitée comme toutes les autres communes par l'exécutif de la CCVD et ses services.

Au nom des puy-saint-martinois, il souhaite remercier, Monsieur le Président, adresser ses amitiés à l'ensemble de ses collègues élus, et souligner le professionnalisme et l'engagement des personnels de la CCVD.

Ce départ n'est pas un divorce, mais juste une séparation de corps. Bien que plus tenus de vivre sous le même toit, la commune de Puy St Martin et la CCVD restent unies à travers le projet éolien en cours de développement.

Le Conseil:

- Approuve l'exposé du Président
- Se dit favorable à la sortie de la commune de Puy St Martin de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et à son adhésion à Montélimar Agglomération, selon la procédure dérogatoire demandée à Monsieur le Préfet
- Valide la situation patrimoniale et financière de cette sortie
- Valide le montant du préjudice subi par la CCVD à hauteur de 475 000 €
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

V – COMMUNES ET TERRITOIRE

Point 12 Office de tourisme intercommunal : classement en catégorie 2

Monsieur Benoit Maclin rappelle que la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée a décidé la création d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) ayant pour dénomination administrative « Office de Tourisme du Val de Drôme » à compter de la délibération d'approbation du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de Drôme du 27 septembre 2016.

L'accueil, l'information, la promotion touristique et l'animation des socio-professionnels sont ses quatre missions fondamentales. La collectivité de rattachement lui confie d'autres missions telles que la participation à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et du programme local de développement touristique.

La réforme du classement des Offices de Tourisme oblige, conjointement avec la collectivité territoriale, à se positionner sur le choix de la nouvelle catégorie de l'OT. Décision donc est prise de s'orienter et demander le classement en catégorie II.

Le choix de la catégorie se définit en fonction d'un grand nombre de critères, notamment les ouvertures au public, le nombre de salariés, les actions (éditions, promotion, web, les traductions ...), le budget, l'adhésion à une marque qualité etc

La catégorie 2 correspond au fonctionnement actuel de l'Office de Tourisme du Val de Drôme (qui restera donc inchangé) : 4.5 ETP salariés, actions de promotion à l'échelle de la Vallée de la Drôme, site web trilingue, ...

Le Conseil:

- demande le classement de l'Office de Tourisme du Val de Drôme en catégorie II
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.,

Point 13 <u>Mise en réserve de biens : portage financier (projet irrigation, installation et agrandissement)</u>

Monsieur Jean Serret informe qu'une propriété agricole de 15 ha sur la commune de La Répara Auriples est proposée à la vente. 12 agriculteurs ainsi que le syndicat d'irrigation de la Drôme se sont déclarés intéressés pour l'acheter afin de pouvoir réaliser à terme une retenue de stockage d'eau.

La SAFER a recueilli ces candidatures agricoles mais ne dispose d'aucun élément concret concernant un éventuel projet collectif traitant des questions d'irrigation. L'arbitrage que pourrait donc prendre la SAFER fin 2020 pour attribuer les parcelles ne pourrait donc se faire qu'au regard des projets agricoles concrets présentés aujourd'hui. Si la CCVD souhaite permettre que la question de l'irrigation sur le territoire de La Répara-Auriples et les communes voisines soit prise en compte dans l'attribution du foncier aujourd'hui à la vente, il est donc nécessaire que la SAFER acquiert le foncier et le mette en réserve et ainsi se donne le temps d'étudier plus précisément les différents projets, conformément à la convention cadre d'assistance technique foncière établie entre la CCVD et la SAFER.

Cette mise en réserve doit s'accompagner de la mise en place d'un préfinancement porté par la CCVD.

Les modalités financières sont les suivantes :

Dépenses	Montant	
Prix d'acquisition de la propriété	65 000 €	
Frais d'acte notarié TTC	2 490 €	
Frais d'intervention SAFER	6 075 €	
Frais financiers	435 €	
TOTAL	74 000 €	

La vente de cette propriété pourrait répondre à ces objectifs agricoles et territoriaux. Il convient de réfléchir à des solutions pérennes d'installation ou de confortation d'exploitations et en matière d'irrigation (projet collectif) dans le cadre de la politique agricole de la CCVD.

Monsieur le Président rappelle les objectifs de solidarité entre le territoire et ses agriculteurs :

- En matière d'installation de jeunes agriculteurs : développement de nouvelles pratiques, nouvelles filières, ...
- En matière de confortation d'exploitations existantes (permettre à des agriculteurs en agriculture biologique d'acquérir des terres pour augmenter leur production)
- En matière d'irrigation (équité territoriale d'accès au réseau) ; manque 800 m3 sur le plateau ; c'est aussi un engagement vis-à-vis de la commune de Chabrillan pour aider à l'émergence d'une solution pour cette problématique

Monsieur Philippe Ribière demande quelle sera la marge de manœuvre de la CCVD quand la SAFER choisira la destination de cette propriété. Son avis sera-t-il écouté quant aux orientations préconisées ?

Monsieur le Président indique que ce projet sera co-construit entre les 2 organismes et il rappelle, par exemple, le projet de barrage des 3 Vernes qui n'a pu aboutir du fait de l'opposition de Crest à l'époque.

Le Conseil:

- Approuve l'exposé du Président
- Autorise le portage financier de la mise en réserve foncière par la SAFER de la propriété de 15 ha sur la commune de La Répara Auriples pour un montant de 74 000 €
- Dit que les crédits sont inscrits au budget en cours
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 21h30.

Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée CS 331

Fait à Eurre, le 2 décembre 2020

GS 331

96 Ronde des Aliziers
26400 EURRE

Tel 04 75 25 43 82 - mail ccvd@val-de-drome.d